

SOCIÉTÉ DU COTON AFRICAIN
plantation du Samanko (400 hectares défrichés)
création de la [Société auxiliaire africaine](#)
et de la [Nouvelle Compagnie française de Kong](#)

Société des Cotons Africains
(*La Journée industrielle*, 14 janvier 1925)

Sous cette dénomination, vient d'être fondée une société anonyme, au capital de 2 millions, qui a pour objet l'exploitation du coton en A. O. F. La société qui, en dehors du coton, cultivera les dattes, l'arachide, etc., reprend une exploitation datant déjà de cinq ans, fondée par la Société Auxiliaire Africaine, de Bordeaux.

.....

CONSTITUTION
Société du coton africain
Capital : 2 MF
59, rue Saint-Lazare, à Paris
(*La Loi*, 1^{er} février 1925)

.....

TITRE II
Apports. — Fonds social. — Actions.
Article 7

Monsieur Philippe Delmas ¹, négociant, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Talence, rue du Maréchal-Gallieni, numéro 52, agissant au nom et comme administrateur délégué de la Société auxiliaire africaine pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en Afrique Occidentale, société anonyme au capital de deux millions cinq cent mille francs, dont le siège est à Bordeaux, rue Vauban, numéro 15, plus spécialement délégué aux fins des présentes aux termes de la délibération de ladite Société en date du dix décembre mil neuf cent vingt-quatre susénoncée, dont un extrait conforme est demeuré ci-annexé.

Apporte à la présente Société les biens et droits dont la désignation suit :

Les droits de priorité, d'usage et de concession de tous terrains ou domaines appartenant ou pouvant appartenir à la Société apporteur en Afrique occidentale.

Le bénéfice des études et travaux effectués par ladite Société plus spécialement dans ses plantations du Niger.

Toutes constructions édifiées sur les terrains, domaines ou concessions, pour le logement du personnel européen et des ouvriers indigènes.

¹ Philippe Delmas (1869-1930) : de J.-A. Delmas et Cie, Bordeaux. Voir [encadré](#). Président-administrateur délégué de la Société auxiliaire africaine. Vice-président de l'Association cotonnière coloniale.

Tout le matériel agricole, composé de charrues, tracteurs automobiles, pulvérisateurs, etc.

Tout cheptel mort ou vif et toutes récoltes soit sur pied, soit en magasins.

Le. bénéfice de toutes promesses de vente ainsi que de toutes options pour l'acquisition de tous domaines ou matériel et de démarches pour l'obtention de toutes concessions.

Le tout en Afrique Occidentale.

.....

PREMIERS ADMINISTRATEURS

Monsieur Max Begouën ², négociant, demeurant à Bordeaux, rue Ferrère, n° 44.

Fernand Calcat ³, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue Ampère, n° 21.

Monsieur Philippe Delmas, négociant, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Bordeaux, rue Vauban, n° 15.

Monsieur Gaston Lévy, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue Blomet, n° 104.

M. Charles Mallet, administrateur délégué de la Banque de l'Union Parisienne, demeurant à Paris, rue Le-Peletier, n° 14.

Et Monsieur Maurice Mizraki, administrateur de Sociétés, demeurant à Paris, rue de Calais, n° 9.

COMMISSAIRES

Monsieur Joseph Gonay, expert-comptable, demeurant à Saint-Cloud, 21, rue Sevins-Vincent

Monsieur Maurice Boucher, comptable, demeurant à Bordeaux, 12, rue Bavez.

.....

Monsieur François Primeil, a été nommé directeur de la Société dans la colonie du Soudan, région du Niger :

Et monsieur Albert Goudard, agent pour la Côte-d'Ivoire,

Société des Cotons Africains (*La Journée industrielle*, 12 février 1925)

Nous avons annoncé, le 14 janvier dernier, la constitution de cette société anonyme, au capital de 2 millions, dont le siège est à Paris, 59, rue Saint-Lazare. Ajoutons que le capital est actuellement représenté par 20.000 actions de 100 fr., sur lesquelles 10.000 ont été attribuées ; en rémunération d'apports à la Société auxiliaire africaine pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en Afrique Occidentale, à Bordeaux. 15, rue Vauban, et qu'il pourra, dès à présent, être porté à 3 millions. La société apporteuse a été nommée directeur gérant de la nouvelle société pour une période de trois années.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

² Max Begouën (1883-1961) : fils de Jacques et de Marie Devès. Futur président des Éts Devès et Chaumet. Voir [encadré](#).

³ Fernand Calcat(1868-1941) : ancien administrateur délégué de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains. Voir [encadré](#).

Directeur de la Société auxiliaire africaine...

(La Cote de la Bourse et de la banque, 17 août 1925)

[...] Le Kong [...] possède une participation importante dans des firmes en plein essor, telles que [...] la Société du Coton Africain qui, après avoir ensemencé près d'un millier d'hectares dans la vallée du Niger, a pris sur la Côte-d'Ivoire une concession de 200 hectares où elle a préparé une récolte pour cette année



Coll. Jacques Bobée

Imp. FANO-EMONET, 16, rue du Grand-Prieuré, Paris
SOCIÉTÉ DU COTON AFRICAIN
Société anonyme au capital de 2.000.000 de fr.
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Bossuet, notaire à Bordeaux

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 6 mars 1925

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : Gaston Lévy

Un administrateur : ?

Paris, le 10 novembre 1925

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 23 novembre 1925.
Notices

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1925)

Société du coton africain. — Cotation à la Bourse de Paris des 20.000 actions.

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 7 décembre 1925.
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 décembre 1925)

Compagnie du Coton Africain. — Cotation à la Bourse de Paris des actions de la société.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 février 1926)

[...] La Société du Coton Africain exploite d'ores et déjà des plantations de coton qu'elle a créées, dans la boucle du Niger ; elle poursuit actuellement la création de plantations nouvelles dans la région du terminus actuel du chemin de fer de la Côte-d'Ivoire ; les cotons de cette région, où elle a, par ailleurs, de sérieux intérêts, ayant été reconnus les meilleurs de ceux que produisent les différentes colonies d'Afrique, tant en ce qui concerne la qualité qu'en ce qui concerne le rendement. [...]

Société des Cotons Africains
(*La Journée industrielle*, 20 novembre 1926)

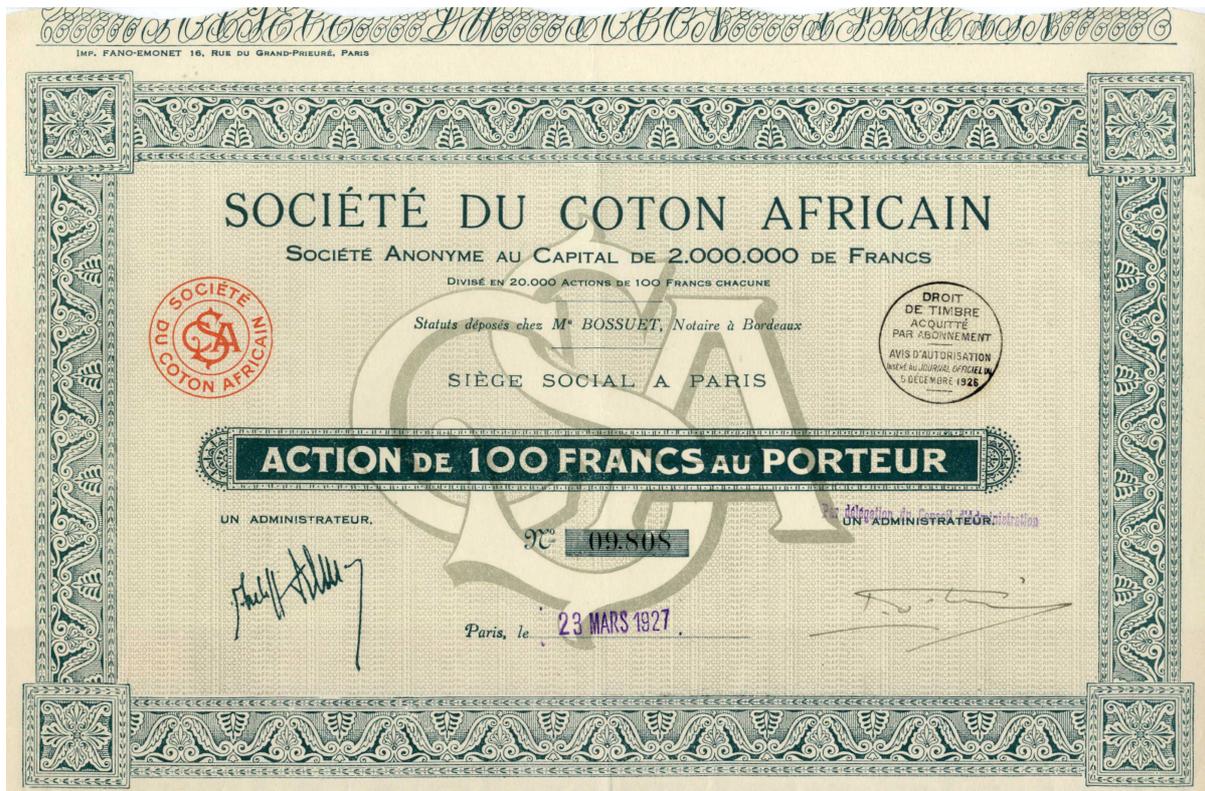
Approbation des comptes du premier exercice ne comportant pas de compte des profits et pertes.

SOCIETE DU COTON AFRICAINE
(*Revue coloniale*, décembre 1926)

L'assemblée ordinaire du 19 novembre 1926 a procédé à l'approbation des comptes, et autorisé le conseil à porter le capital de 8.000.000 à 15.000.000 de francs. Pour cette augmentation, les actionnaires actuels renoncent partiellement à leur droit de préférence. On envisage une prime d'émission de 40 francs par titre de 100 francs.

SOCIETE DU COTON AFRICAINE
(*Le Journal des débats*, 31 août 1927)

L'assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu le 24 août a dû, faute de quorum, être reportée à une date ultérieure.



Coll. Serge Volper

Imp. FANO-EMONET, 16, rue du Grand-Prieuré, Paris
SOCIÉTÉ DU COTON AFRICAIN
Société anonyme au capital de 2.000.000 de fr.
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Bossuet, notaire à Bordeaux

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 5 décembre 1926

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur :

Un administrateur : ?

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?

Paris, le 23 mars 1927

SOCIÉTÉ DU COTON AFRICAIN
(Le *Journal des débats*, 6 octobre 1927)

L'assemblée extraordinaire du 4 octobre a décidé le changement de dénomination de la société, qui devient la Société du coton et des textiles africains ; elle a autorisé le conseil à demander l'admission des actions de la Société à la Bourse de Paris.

Société du Coton et des Textiles Africains
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, faisant ressortir un bénéfice de 36.746 fr 38 qui viendra en déduction du déficit antérieur, soit 204.622 francs 45.

M. Robert Fouque ⁴ a été nommé administrateur.

SOCIÉTÉ DU COTON ET DES TEXTILES AFRICAINS
(*BALO*, 6 août 1928)

Société anonyme.
Au capital de 2.000.000 fr.
Siège social : 6, rue de Marignan, Paris.

Première insertion

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Société du coton et des textiles africains, qui avait été convoquée pour le 30 juillet, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir un nombre d'actionnaires représentant les trois quarts du capital social, les actionnaires de ladite société sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire, au _siège social, à Paris, rue de Marignan, n° 6, pour le jeudi 6 septembre 1928, à onze heures, à l'objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, qui faisait l'objet de la précédente assemblée convoquée pour le 30 juillet 1928:

Ordre du jour

1° Approbation, s'il y a lieu, de l'apport de l'actif social à la société « Sisaleraies et carburants africains » et des conditions de cet apport, sous la double condition suspensive de l'acceptation et de l'approbation définitive par les assemblées subséquentes des actionnaires des deux sociétés susnommées ;

2° Sous la double condition suspensive ci-dessus, dissolution éventuelle de la société et nomination éventuelle d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Pour avoir le droit d'assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours au moins avant la réunion au siège social, 6, rue de Marignan.

Le président du conseil d'administration,
FERNAND CALCAT, 21, rue Ampère,
faisant élection de domicile, 6, rue de Marignan.

⁴ Hippolyte-Marius-Louis-Robert Fouque (1885-1968) : polytechnicien, commissaire de la marine, chargé de diverses missions par l'Office national des combustibles liquides, fondateur de la Société des procédés Fouque (1928), administrateur de la Société du coton et des textiles africains et des Sisaleraies et carburants africains.

Société du Coton et des Textiles Africains
(*La Journée industrielle*, 7 septembre 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a approuvé l'apport, à titre de fusion, de l'actif social à la Société Sisaleraies et carburants africains, moyennant l'attribution de 20.000 actions de 100 fr., entièrement libérées et sous condition suspensive de l'approbation définitive des actionnaires de la société absorbante.

Les actionnaires ont, de plus, décidé que, par le seul fait et à partir du jour de l'approbation définitive de l'apport ci-dessus exposé, la Société du Coton et des Textiles Africains sera dissoute de plein droit et en état de liquidation. En conséquence, M. Fernand Calcat a été désigné comme liquidateur.

Suite :

[Sisaleraies et carburants africains.](#)